

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **18 (1873)**

Heft 20

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le dernier numéro de l'*Oesterreichische Zeitschrift* annonce en ces termes la prochaine publication, dans ses colonnes, d'un *Rapport sur la partie militaire de l'exposition universelle de Vienne en 1873* :

« Les riches éléments et le grand intérêt qu'offre aux militaires l'exposition de Vienne engagent la rédaction à publier une série de mémoires d'hommes spéciaux sur chacune des principales branches militaires de l'exposition, avec planches et dessins, à savoir :

1° *Les armes blanches — fusils — pièces de campagne — pièces de position, de marine et de côtes*, par Johann Sterbenz, lieut. d'artillerie dans la section d'artillerie du comité militaire technique, rapporteur officiel pour l'artillerie, de la commission impériale de l'exposition.

2° *L'équipement et l'habillement militaire*, par Charles Meyer, capitaine au dépôt d'habillement de Vienne, rapporteur officiel de la commission impériale de l'exposition pour cette branche.

3° *Le service sanitaire militaire*, par le Dr Charles Strauss, médecin de régiment dans la 14^e division (sanitaire) du ministère de la guerre, et Dr Antoine v. Fillenbaum, opérateur.

4° *Substances de campagne, notamment les conserves*, par Philippe Hess, capitaine d'état-major du génie dans la section technologique du comité militaire technique.

5° *Les armatures de vaisseaux et de casemates*, par Emile Glanz baron d'Aicha, capitaine d'état-major du génie.

6° *Le génie en général*, par Maurice Brunner, capitaine d'état-major du génie, rapporteur officiel de la commission impériale de l'exposition pour cette branche (directeur de l'*Oesterr. Zeitschrift*).

7° *La technique des explosions*, par Johann Lauer, capitaine d'état-major du génie, rapporteur officiel de la commission pour cette branche.

8° *Les ponts*, par Em. Zinner, capitaine de pionniers, rapporteur officiel pour cette branche.

9° *La cartographie*, par Joseph Zauffauk, capitaine, professeur de topographie à l'Académie militaire technique, rapporteur officiel pour cette branche.

10° *L'instruction militaire*, par le capitaine Maurice Brunner, rapporteur officiel pour cette branche. »

Nul doute que cette importante publication ne reçoive le meilleur accueil du public militaire de tous les pays.

La commission de révision du Conseil national a décidé la présentation de son projet constitutionnel en six groupes, dont le 3^{me} comprendrait le militaire, les finances et les droits de consommation.

On apprend que l'état-major allemand continue ses reconnaissances militaires sur les bords du Rhin dans les contrées planes de l'Oberland badois. Le 28 septembre, le général Lescynski et 16 officiers rentraient à Waldshut.

L'œuvre de bienfaisance accomplie par la convention de Genève pourra être étendue encore si son honorable promoteur, M. Dunant, réussit à faire accepter par les puissances signataires la nouvelle conférence pour laquelle il vient de les inviter à se faire représenter.

Une réunion privée, présidée par M. Dunant, a eu lieu récemment à Brighton (Angleterre), et le sujet traité a été celui des prisonniers non blessés faits pendant la guerre. A ce sujet, les documents qui ont été présentés à la réunion prouvent que la position faite à ces derniers est presque toujours plus malheureuse que celle dans laquelle se trouvent alors les malades et les blessés qui ont toujours été reçus dans les ambulances neutralisées avec les mêmes soins et la même sollicitude que ceux de l'armée victorieuse, tandis que les prisonniers valides étaient souvent parqués dans des enclos ouverts, sans garantie contre les intempéries et nourris très irrégulièrement. Le commissariat des guerres, auquel on n'accorde généralement qu'avec parcimonie les moyens de faire une bonne administration est toujours, après une action, surchargé de besogne pour le service de sa propre armée, et ne peut très souvent s'occuper de l'entretien et de la distribution des prisonniers valides que d'une manière insuffisante, qui a été souvent et vivement blâmée par les vainqueurs eux-mêmes.

Espérons que le rapport détaillé présenté aux gouvernements signataires par les amis de l'œuvre, réunis à Brighton, portera d'heureux fruits en fournissant une fois de plus à la convention de Genève l'occasion d'affirmer le progrès humanitaire dans la guerre même. (*Swiss-Times.*)

Société militaire fédérale.

La Société cantonale des officiers thurgoviens, réunie le 28 septembre à Weinfelden, a décidé à l'unanimité de se charger de la fête fédérale des officiers qui aura lieu à Frauenfeld, et, espère-t-on, contrairement à certains vœux, en 1875.

Le comité de direction, qui sera présidé par M. le colonel fédéral Egloff, comprend en outre MM. le lieutenant-colonel Braun, chef du Département militaire, vice-président; major Egg, rapporteur; quartier-maître Stehlin, trésorier; lieutenant Bachmann, secrétaire.

France. — Les débats de l'affaire Bazaine se sont ouverts, comme on l'avait annoncé, le 6 courant à Trianon, sous la présidence de M. le duc d'Aumale. Les six premières séances ont été remplies par l'appel des témoins et la lecture des pièces, à savoir un volumineux rapport historique formant l'acte d'accusation et un mémoire justificatif de l'accusé. A part quelques détails secondaires, ces documents n'apprennent rien de nouveau sur les opérations générales, rien qui n'ait été dit et redit dans une centaine de publications diverses.

L'acte d'accusation, travail approfondi de M. le général Rivière, est certainement fort consciencieux de recherches, remarquable comme récit et critique des opérations. Il l'est moins dans le lien qu'il veut établir entre les fautes commises et les intentions criminelles de l'accusé. Cette portion est plutôt faible et nuageuse. On peut même trouver que par d'évidentes exagérations et de graves imputations sans preuves elle fait la partie trop belle à la défense. On y lit, par exemple, que c'est en *rase campagne* que Bazaine a capitulé à Metz; qu'il est responsable de la défaite de Spicheren; qu'il prétendit à un grand commandement pour se livrer à des intrigues politiques; que son ambition personnelle domina ses devoirs militaires, etc. Bref! tous les actes de son impéritie notoire et ceux de son entourage, tous les contretemps, même quelques boutades de trop mauvaise humeur, sont mis au compte de noirs et ambitieux calculs aussi savants que perfides.

Au lieu d'être un brave sous-officier de fortune, étrangement surfait et réduit à esquiver constamment le poids excessif de sa tâche, Bazaine devient une sorte de traître raffiné de mélodrame, un mélange incomparable de Machiavel et de Scapin qui n'a rien de vraisemblable. Par dessus le marché il resterait le seul, dans cette terrible et désastreuse guerre, à n'avoir pas satisfait aux exigences du devoir et de l'honneur. Au fond cet intéressant rapport nous semble arriver tout simplement, quoique de la manière la plus spirituelle et la plus patriotique, à établir que l'amour-propre des battus de 1870 a besoin d'un bouc-émissaire et que le mauvais sort en tombe naturellement sur Bazaine.

Italie. — Les relations historiques, avec documents officiels à l'appui, deviennent à la mode. Après l'ouvrage du général La Marmora on annonce celui que va faire paraître la veuve de Ratazzi, l'ancien président du conseil du roi Victor-Emmanuel. — Les affaires d'Aspromonte et de Mentana seront soumises au jugement de l'opinion publique, qui aura à apprécier la conduite de certains personnages haut placés gravement compromis par les documents qui seront produits

Zurich. — Dimanche 8 courant avaient lieu à Winterthur les courses de chevaux. Sur la place de tir, le champ de course, disposé en piste elliptique, mesurait 716 mètres. Elle était élégamment décorée de bannières et d'oriflammes. A 2 heures la course a commencé; il n'y a eu qu'un accident. Un cavalier a eu la tête fortement pressée dans le sable. A la course des officiers, 5 officiers ont pris part. Le premier prix, fr. 500, a été gagné par M. Bühler, lieutenant d'artillerie à Winterthur; le deuxième prix, de fr. 200, a été gagné par M. Frossard de Saugy, lieutenant d'artillerie à Lausanne, et le troisième prix par M. Schöller, lieutenant de dragons à Zurich.

La tribune du champ de courses, qui pouvait contenir près de 2000 spectateurs, était garnie.

Berne. — Conformément au traité conclu entre l'Etat et la ville de Berne au sujet de la nouvelle construction des établissements militaires sur le Bühndenfeld, les travaux de construction de l'arsenal ont été commencés, le 1^{er} octobre, par les entrepreneurs Probst et Kissling.

Glaris. — Tous les journaux parlent d'un incident assez curieux. Un bataillon de réserve, en service à Wallenstadt, a formellement refusé de continuer le service, si l'Etat ne lui accordait pas un supplément de solde. Cette grève d'un nouveau genre n'a pu être évitée qu'en promettant d'obtempérer prochainement à la demande des grévistes. Toutefois, après enquête, les principaux meneurs ont été punis.

Genève. — Inspections d'automne :

Lundi 13 octobre. Batterie n° 25, à 8 heures — Train de parc d'élite et de réserve n° 85, à 9 h. — Batterie n° 53, à 10 h.

Mardi 14 octobre. A 9 heures, carabiniers, compagnies n° 4 du bataillon n° 4; n° 4 du bataillon n° 15; n° 43 landwehr.

Mercredi 15 octobre. Compagnie de position n° 24 landwehr, à 9 heures; compagnie de position n° 25 et train de landwehr, à 10 heures.

Vendredi 17 octobre. Génie n° 6 landwehr, à 9 heures. — Guides n° 7 et 16, à 10 heures.

Lundi 20 octobre. Bataillon n° 125, état-major et chasseurs n° 1, à 8 h.; centre n° 1, à 9 h.; n° 2, à 10 h.

Mardi 21 octobre. Bataillon n° 125, centre n° 3, à 8 h.; n° 4, à 9 h.; chasseurs, n° 2, à 10 h.

Mercredi 22 octobre. Bataillon de landwehr, n° 64, à 9 h.

Vendredi 24 octobre. Bataillon de landwehr, n° 65, à 9 h.

Samedi 25 octobre. Bataillon de landwehr, n° 66 (sapeurs pompiers), à 9 h.

Les hommes appartenant aux corps non inspectés (compagnies de position, n° 31 et 59, bataillons nos 20 et 84) qui auraient des réclamations à présenter, devront les adresser directement au Département militaire avant le 31 octobre. Les bataillons nos 20 et 84 seront inspectés avant la fin de l'hiver. Cette inspection portera spécialement sur l'état et l'entretien des nouvelles armes à répétition.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral; CURCHOD, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger, s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.